

A l'attention des Conseillers Municipaux

Garges-lès-Gonesse, le 17 mars 2026

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous convier à la séance d'installation du nouveau Conseil Municipal qui se tiendra dans le Salon d'Honneur à l'Hôtel de Ville :

**SAMEDI 21 MARS 2026
10H00**

A cette occasion, l'ordre du jour sera le suivant :

- Election du Maire
- Reconduction des Conseils Consultatifs des Quartiers (CCQ)
- Détermination du nombre des Adjoints au Maire et d'un Adjoint de Quartier
- Election des Adjoints au Maire et d'un Adjoint de Quartier
- Lecture de la Charte de l'Elu Local
- Détermination des indemnités de fonction du Maire, Adjoints au Maire, Adjoint de Quartier, Conseillers Municipaux Délégués et Conseillers Municipaux
- Majoration des indemnités de fonction du Maire, Adjoints au Maire, Adjoint de Quartier, Conseillers Municipaux Délégués et Conseillers Municipaux
- Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Fixation des conditions de dépôt des listes de candidats en vue de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire

Benoît JIMENEZ

